

# Eclairage sur les Négociations

## De Doha à Cotonou

Vol.5 No.6  
Novembre - Décembre 2006

### Sommaire

- 1 Engagements de l'UE en matière d'aide pour le commerce et APE
- 4 Comment s'acquitter des engagements de soutien lié aux APE?
- 6 Le point sur les négociations des APE
- 8 Calendrier & Publications

### Editorial

Les Etats membres et les institutions de l'UE se sont récemment engagés à fournir davantage de fonds à l'aide au développement lié au commerce, dans le cadre plus large de l'aide aux échanges commerciaux (Aid for Trade). Quelles sont les implications de ces décisions pour les Accords de Partenariat Economique entre l'UE et les ACP.

Le premier article se penche sur les principaux enjeux de ces récents engagements de l'UE en les évaluant à la lumière des demandes faites par les ACP en matière de soutien au développement dans le cadre des APE.

Le second article vise ensuite à identifier l'aspect opérationnel et les scénarios possibles du soutien à l'ajustement et des mesures d'accompagnement aux APE, tout en soulignant les différentes dimensions devant être prises en considération lors de la création d'un tel mécanisme.

Enfin, le point sur les négociations des APE donne un aperçu de l'état d'avancement de ces négociations dans les six régions.

Nous continuons d'accepter et de considérer toute contribution de parties prenantes intéressées par la publication d'un article dans ce bulletin.

## Engagements de l'UE en matière d'aide pour le commerce et APE

de ECDPM<sup>1</sup>

**Le débat sur le soutien au développement dans le cadre des Accords de partenariat économique (APE) est en train d'occuper le devant de la scène dans les discussions entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne (UE). Les divergences persistantes entre les parties sur les mérites d'un soutien additionnel et peut-être obligatoire pour financer des mesures d'accompagnement à l'APE ont entravé les progrès dans tous les domaines de négociation.**

En dépit des nombreuses demandes formelle émanant des ACP, visant l'inclusion du soutien au développement dans le cadre des négociations sur les APE, l'UE a soutenu que :

- Les négociations des APE telles que prévues dans l'Accord de Cotonou portaient uniquement sur la négociation de questions commerciales et liées au commerce, et non sur le financement du développement ;
- L'aide au développement est déjà couverte par l'Accord de Cotonou au travers du Fonds européen de développement (FED), programmé conjointement par les ACP et les Européens ; et en dernier lieu,
- La Commission européenne n'a pas de mandat des Etats membres de l'UE pour engager des négociations ou des accords sur l'aide au développement dans le cadre d'un APE.

Néanmoins, à travers le débat sur l'Aide pour le commerce, mené dans le cadre de la libéralisation multilatérale des échanges au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il a été généralement reconnu qu'une assistance (financière) était nécessaire pour permettre aux pays en développement de tirer profit des avan-

tages potentiels de la libéralisation des échanges et de l'élargissement de l'accès aux marchés, et pour faciliter l'intégration de ces pays dans le système commercial multilatéral.

### Soutien de l'UE à l'aide pour le commerce

Les Etats Membres et les institutions de l'UE se sont récemment engagés à redoubler d'efforts pour l'aide au développement liée au commerce et il se manifeste une prise de conscience croissante du lien étroit existant entre les débats sur le soutien au développement dans le cadre des APE et ceux portant sur l'aide pour le commerce. Cette tendance a abouti, en Europe, à la décision formelle du Conseil des affaires générales et des relations extérieures (Conseil des affaires générales et des relations extérieures - CAGRE), les 16-17 octobre 2006, de prendre en compte les besoins d'ajustement liés aux APE dans le cadre plus large de l'aide pour le commerce.<sup>2</sup> Bien que les responsables européens aient décidé qu'il n'y aurait pas d'enveloppe financière additionnelle spécifique pour l'APE, les Etats Membres de l'UE ont convenu de fournir des fonds bilatéraux pour l'aide pour le commerce, en sus du FED administré par la



Commission européenne, et de réserver une part substantielle de cette aide liée au commerce (1 milliard d'euros de la Commission et 1 milliard d'euros des Etats Membres, collectivement) à l'effort d'aide pour le commerce, afin d'appuyer les APE actuellement en cours de négociation. Il reste toutefois à déterminer les conséquences de ces décisions de l'UE sur ces discussions en cours et sur les aspects opérationnels du soutien au développement dans le cadre des APE. Il faudrait, en particulier, clarifier et examiner davantage les *niveaux* disponibles et la *portée* de ce soutien, les *mécanismes* d'acheminement et le *processus* par lequel se fera le lien entre l'aide pour le commerce et la négociation de l'APE ainsi que sa mise en oeuvre.

Les ressources pour l'aide pour le commerce s'ajouteront-elles à l'ensemble du soutien existant lié au commerce et (fourni par l'UE) aux pays en développement, ou constitueront-elles simplement un réétiquetage d'engagements d'aide existants, ou une réorientation de l'aide au développement vers le commerce et les objectifs d'intégration régionale ? Quels mécanismes et procédures d'acheminement seront employés pour l'acheminement en temps opportun et efficace de telles ressources ? Le processus de prise de décision pour la mise en œuvre des engagements de l'UE en matière d'aide pour le commerce servira-t-il de lien effectif avec les APE et impliquera-t-il les pays ACP ?

### Soutien européen : additionalité limitée

Concernant les niveaux et la portée du soutien au développement en faveur des APE, les pays ACP ont à maintes reprises appelé l'UE à fournir des ressources additionnelles au-delà du 10<sup>ème</sup> FED, en particulier pour renforcer leurs capacités productives, prendre en compte leurs contraintes de l'offre et répondre aux besoins d'ajustement créés par les réformes économiques liées à l'APE. Les Conclusions du CAGRE ont confirmé l'engagement pris, en 2005, par la Commission et par les Etats Membres de l'UE, de fournir 1 milliard d'euros chacun à pour l'aide pour le commerce en faveur des pays en développement. Au-delà de la décision de prendre en compte les besoins liés aux APE dans le contexte plus large de

l'aide pour le commerce et donc de réserver une part substantielle de ces fonds aux pays ACP, les nouveaux éléments convenus par les Etats Membres de l'UE sur les niveaux et la portée du soutien au développement dans le cadre des APE semblent ne répondre que partiellement aux demandes des pays ACP.

« *Le processus de prise de décision pour la mise en œuvre des engagements de l'UE en matière d'aide pour le commerce servira-t-il de lien effectif avec les APE et impliquera-t-il les pays ACP ?* »

En ce qui concerne les niveaux, le niveau de référence exact à partir duquel évaluer 'l'additionalité' doit être établi. Le paragraphe 9 des Conclusions du CAGRE sur l'aide pour le commerce spécifie que la « contribution collective des Etats Membres vient s'ajouter aux ressources mises à disposition au titre du FED » (qui, a convenu le Conseil, en juin 2005, s'élèvent à 22,7 milliards d'euros pour la période 2008-2013). Du fait que, pour la période 2001-2004, les engagements annuels moyens d'aide liée au commerce des Etats Membres de l'UE s'élevaient à 0,3 milliard d'euros, contre près de 1 milliard d'euros pour la Commission européenne,<sup>3</sup> il semble que seule une partie de la part des Etats membres de l'UE dans l'engagement de 2 milliards d'euros serait ciblée vers les pays ACP et représenterait donc de nouvelles ressources pour les besoins d'aide liée aux APE. L'un des éléments devant être pris en compte dans l'évaluation des conséquences de ces Conclusions en termes de ressources additionnelles pour les pays ACP est que l'UE s'est engagée, lors du Sommet du G-8 de juillet 2005, à consacrer la moitié de l'accroissement de son aide extérieure à l'Afrique (c'est-à-dire une hausse de 25 milliards de dollars par an – un doublement – en faveur de l'Afrique et une hausse de 50

milliards de dollars US en faveur des pays en développement dans l'ensemble). Ce principe sera-t-il appliqué dans le domaine de l'aide pour le commerce ou plutôt dans d'autres secteurs ? S'il devait être appliqué à l'aide pour le commerce, les pays africains qui sont également membres du Groupe ACP pourraient bénéficier de ressources additionnelles importantes répondant aux besoins liés aux APE. Pour ce qui est de la *portée* des programmes d'aide pour le commerce qui pourraient être ciblés par les engagements rehaussés de l'UE, il est important de noter que dans les Conclusions du CAGRE, l'UE suit la classification de l'aide pour le commerce établie par l'Equipe spéciale de l'aide pour le commerce de l'OMC, qui distingue cinq catégories :

- (1) politique et réglementations commerciales ;
- (2) renforcement de la capacité de production ;
- (3) infrastructures liées au commerce ;
- (4) constitution de capacité productive ; et
- (5) ajustement lié au commerce.

Les paragraphes 9 et 10 des Conclusions du CAGRE indiquent que l'engagement de 2 milliards d'euros ne renvoie qu'aux deux premières catégories, groupées sous la rubrique « *assistance liée au commerce*. » Le « *soutien aux capacités et aux infrastructures de production* », également regroupés dans le langage du CAGRE selon une définition internationale, est laissé à des initiatives indépendantes des Etats Membres et de la Commission. La cinquième catégorie, « *ajustement lié au commerce* », n'est même pas définie et il n'est fait référence au soutien à cette catégorie qu'au travers du langage de 'l'effort maximal'. Bien qu'on ne puisse exclure « qu'en réponse aux besoins tels que définis comme prioritaires par les ACP », il soit possible d'élargir les programmes visant la prise en compte des contraintes de l'offre par l'intermédiaire d'initiatives distinctes des Etats Membres de l'UE et de la Commission européenne (par exemple, le potentiel du nouveau partenariat UE/Afrique pour les infrastructures est mentionné dans le paragraphe 10), l'engagement d'aide pour le commerce européen de 2 milliards d'euros est donc limité à la politique et aux réglementations commerciales et au développement du commerce.

## Le processus visant à lier l'aide pour le commerce et l'APE

Les Conclusions du CAGRE prévoient qu'une « stratégie conjointe d'aide pour le commerce établira une feuille de route pour que l'UE arrive d'ici 2010 aux 2 milliards annoncés d'aide liée au commerce », mais aucun processus n'est mentionné pour lier cette aide pour le commerce aux négociations APE. L'UE a confirmé qu'aucun lien formel entre les APE et la coopération au développement n'était possible et que le processus de mise en œuvre du soutien bilatéral additionnel par les Etats Membres de l'UE reposera dans la Stratégie conjointe d'aide pour le commerce devant être élaborée l'an prochain, dans le cadre également des besoins liés aux APE pour les pays ACP. Les seules ressources prévisibles à utiliser pour les APE à ce stade, sont les fonds engagés au titre du 10<sup>ème</sup> FED en cours de programmation pour la période 2008-2013. Il n'a pas encore été déterminé dans quelle mesure les pays ACP peuvent être et seront impliqués dans l'identification des programmes relevant de la future stratégie conjointe d'aide pour le commerce Etats Membres de l'UE/Commission européenne.

### Préoccupations des ACP et questions en suspens

Les ACP ont favorablement accueilli les engagements de l'UE visant à fournir 2 milliards d'euros ciblés sur l'aide liée au commerce ciblée, mais nombre de préoccupations et de questions importantes restent sans réponse.

Concernant les niveaux de soutien, ou plus spécifiquement l'additionalité des engagements, seulement 0,7 milliard, et non 2 milliards d'euros, constitueront effectivement les nouveaux fonds d'aide pour le commerce en faveur de l'ensemble des pays en développement. Les pays ACP ne bénéficieront donc que d'une partie, qu'il reste à déterminer, de ces 0,7 milliard d'euros, avec un montant non encore spécifié réservé au soutien lié aux APE.

Pour ce qui est du type de besoins à prendre en compte, les pays ACP ont souvent demandé des 'fonds d'ajustements' pour la répondre aux coûts d'ajustement liés aux APE tels que la perte de recettes douanières découlant de la libéralisation sous l'APE, par exemple. Ce type de soutien semble

en soi exclu des Conclusions du CAGRE. L'UE n'a, en outre, pris aucun engagement financier explicite ayant trait aux infrastructures et à la constitution de capacité productive. Une raison avancée pour cela est qu'il est difficile d'établir une distinction entre le soutien traditionnel orienté vers les infrastructures et la constitution de capacités productives et ce en quoi consistent les infrastructures liées au commerce. Indépendamment d'un APE, les niveaux d'engagement de l'UE dans ces domaines sont déjà assez élevés,<sup>4</sup> en particulier par rapport à d'autres donateurs.

Les pays ACP ont à maintes reprises mis l'accent sur l'importance que revêtait l'accès à un soutien prévisible pour les contraintes de l'aide et pour l'ajustement lié au commerce, car bien que des montants importants aient été fournis dans le passé, les fonds pour l'assistance technique et la constitution de capacité liées au commerce n'étaient pas suffisants pour permettre à ces pays de tirer pleinement profit des opportunités d'intégration au commerce international. Les ACP attendaient donc une contribution majeure d'un 'ensemble du développement APE' sous forme de soutien lié à l'offre. Les engagements du CAGRE sur l'aide pour le commerce sont toutefois limités à la politique et aux réglementations commerciales et aux secteurs du développement du commerce, et la tendance plus générale a été à la réduction de l'aide publique au développement (APD) en faveur du soutien axé sur la production et des infrastructures.

Concernant les mécanismes spécifiques pour l'acheminement du soutien lié aux APE, les pays ACP ont à maintes reprises mis l'accent sur la nécessité de garantir des décaissements de fonds effectifs. Au vu des faiblesses opérationnelles du FED (telles que les faibles niveaux de décaissement, les procédures pesantes ou la capacité limitée des bureaux des Ordonnateurs nationaux) reconnues par un bon nombre, les ACP ont exigé une évaluation attentive des procédures et instruments existants en vue d'améliorer l'acheminement de l'aide dans le contexte du soutien aux APE, et ont appelé « à la mise en place d'une Facilité de financement des APE additionnelle aux niveaux national et régional. » L'UE est toutefois très peu disposée à établir une nouvelle facilité, car ceci irait à l'encontre des principes du soutien à un programme de développement intégré. En outre, les insuffisances du FED devraient être prises en compte à un niveau plus structurel, et

pas uniquement par rapport aux APE. Les négociations sur les APE pourraient cependant servir de point d'entrée pertinent pour s'atteler à ces insuffisances.

Les ACP demandent également à l'UE de prendre des engagements contraignants dans le texte juridique de chaque APE pour la fourniture de ressources (additionnelles) couvrant les coûts liés aux APE. Leur préoccupation majeure est le besoin de prévisibilité des fonds disponibles. Indépendamment du débat sur les montants du soutien nécessaires (à ajouter au FED), les pays ACP demandent la certitude juridique que de telles ressources seront disponibles des qu'elles sont nécessaires, souhaitant par là obtenir la garantie que les réformes commerciales liées aux APE auxquelles ils s'engageront s'accompagneront de l'obligation pour l'UE d'apporter un soutien correspondant et spécifique aux APE.

Les Etats Membres de l'UE, pour leur part, ne souhaitent pas être considérés comme étant 'en train de payer pour l'entrée des ACP dans les APE', en d'autres termes qu'ils offrent aux ACP un ensemble du développement pour les inciter à signer des APE. Mais manifestement, à la fin de l'exercice de programmation du 10<sup>ème</sup> FED, les deux parties auront une idée plus claire des parts qui ont été allouées aux programmes liés au commerce. A ce stade, ils pourraient identifier comment les ressources de l'aide au commerce pourraient compléter le soutien FED.

Nombre des conséquences des Conclusions du CAGRE pour les APE restent largement indéterminées. Les questions liées aux *niveaux et à la portée* du soutien disponibles, aux *mécanismes* d'acheminement et au *processus* visant à lier l'aide pour le commerce à la négociation et à la mise en œuvre des APE devraient être clarifiées et examinées davantage.

#### Références:

- 1 San Bilal, Marie-Laure de Bergh, Francesco Rampa et Kathleen Van Hove (ECDPM). Ceci est une version légèrement abrégée d'un document de synthèse 16A, de ECDPM. [www.ecdpm.org/epasupportinbriefs](http://www.ecdpm.org/epasupportinbriefs) (disponible en anglais uniquement).
- 2 CAGRE, "Conclusions sur l'aide aux échanges commerciaux" (16 octobre 2006), Conseil de l'Union européenne 14018/06, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/06/st14/st14018.fr06.pdf>
- 3 Comme il en est rendu compte à : <http://tcbdb.wto.org>
- 4 En 2004, les Etats Membres de l'UE avaient engagé 1,4 milliard d'euros pour le soutien aux infrastructures, contre 0,7 milliard de la Communauté ; pour la constitution de capacité productive, les Etats Membres avaient engagé 2 milliards d'euros, et la Communauté européenne, 0,6 milliards.

# Comment s'acquitter des engagements de soutien lié aux APE ?

de l'ECDDP<sup>1</sup>

**Le soutien approprié pour la prise en compte de l'ajustement et des mesures d'accompagnement liés aux accords de partenariat économique (APE) jouera un rôle majeur dans la détermination de la capacité des pays et des régions ACP à matérialiser les avantages potentiels des engagements et des réformes liés aux APE. A cet égard, les mécanismes d'acheminement du soutien à l'APE sont d'une importance clé.**

Cette discussion est étroitement liée à deux autres débats et processus internationaux, à savoir la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* et l'initiative de l'Aide pour le commerce à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avec les récentes *Recommandations de l'Equipe spéciale de l'OMC sur l'aide pour le commerce*.<sup>2</sup> Il est probable que les recommandations émanant de ces documents de politique importants serviront de base à des *principes directeurs* convenus à l'échelle internationale pour toute nouvelle initiative d'aide pour le commerce, y compris les discussions sur le soutien au développement dans le cadre de l'APE.

Cette tendance est renforcée par deux positions qui ressortent en Europe. En premier lieu, de nombreux décideurs européens insistent sur le fait qu'il n'y aura pas d'enveloppe financière additionnelle propre aux APE et que les coûts d'ajustement qui y sont liés pourraient être pris en compte en rehaussant l'efficacité du soutien au développement existant. En second lieu, les Etats Membres et les institutions de l'UE s'engagent à accroître leurs efforts d'aide au développement lié au commerce afin de faciliter l'intégration de tous les pays en développement dans le système commercial multilatéral. La Commission européenne s'est engagée à fournir, d'ici 2010, 1 milliard d'euros par an en aide liée au commerce (un engagement presque déjà réalisé en 2005) et les Etats Membres de l'UE ont pris un engagement similaire. Cela amènerait la contribution collective de l'Union européenne à 2 milliards de dollars par an.

Le débat sur le point de savoir comment soutenir l'ajustement et les mesures d'accompagnement de l'APE est d'une très grande complexité et porte sur quatre questions clés :

- que financer : besoins à prendre en compte, types de programmes et portée d'une Facilité APE ;
- combien : niveaux de financement (montants fournis par le Fonds européen de développement – FED, financements additionnels, ... ;
- comment financer : par qui, mécanismes, procédures, modalité, gouvernance, ... ; et
- quels engagements : obligatoires ou non, dans un texte juridique APE ou en dehors.

Ces quatre dimensions sont étroitement imbriquées. En se concentrant sur le 'comment', il est possible d'identifier plusieurs options pour acheminer le soutien lié aux APE, et de manière peut-être plus importante, d'identifier

certains des critères devant être pris en considération pour l'évaluation de tout mécanisme de soutien.

## Quelle approche européenne pour l'acheminement du soutien lié aux APE ?

Dans les Conclusions du Conseil des affaires générales et des relations extérieures (CAGRE), des 16-17 octobre 2006, l'UE a indiqué que « les mécanismes à privilégier pour fournir ce soutien sont les systèmes de financement nationaux et régionaux existants. ». Ceci semble indiquer que les mécanismes d'acheminement du soutien APE seront les Programmes indicatifs nationaux et régionaux déjà utilisés pour programmer le déboursement du FED, ou d'autres fonds régionaux ayant leurs propres procédures, pour les régions ACP qui en ont déjà établi un (l'exemple le plus connu est celui du Fonds du COMESA pour la région Afrique orientale et australe). Toutefois, le langage utilisé dans les Conclusions, et le terme « préféré » en particulier, laissent un espace pour l'examen d'options alternatives. On pourrait donc attendre de l'UE, au cas où une région ACP devait proposer un nouveau mécanisme approprié pour l'acheminement du soutien lié aux APE qui pourrait fournir les fonds de manière plus efficace que les Programmes indicatifs nationaux et régionaux, qu'elle accepte ce mécanisme. Ce que l'UE semble exclure, c'est la mise en place d'un fonds spécial pour l'APE (Facilité de financement), du moins en tant qu'initiative émanant de l'Union. Du fait que seulement une fraction de la part des Etats Membres de l'UE dans les 2 milliards d'euros d'engagement en matière d'aide pour le commerce est susceptible de représenter de nouvelles ressources pour les besoins liés aux APE, et au vu de la concentration actuelle de la Commission européenne sur l'exercice de programmation du 10<sup>ème</sup> FED, le débat sur la mise en place d'un nouveau mécanisme spécifique pour les APE devrait, pour l'UE, ne porter que sur l'acheminement des ressources bilatérales des Etats Membres de l'UE. Divers donateurs bilatéraux européens pourraient avoir des préférences différentes en ce qui concerne le mécanisme d'acheminement de leurs fonds.

## Diverses dimensions pour l'évaluation des scénarios

Diverses dimensions sont pertinentes et devraient être analysées dans le débat sur la

conception d'un mécanisme de soutien lié aux APE.

### Source de financement

Le financement de la constitution de capacités pour le commerce, des mesures d'accompagnement et de la mise en œuvre des APE devrait provenir soit :

- de la Communauté européenne, en faveur les ACP, dans le contexte de l'Accord de Cotonou, c'est-à-dire le 10<sup>ème</sup> FED en cours de programmation ; soit
- d'autres sources parallèles ou complémentaires : budget de la Communauté européenne ; Etats Membres de l'UE ; autres donateurs (donateurs multilatéraux, pays, fondations, ... ) ; et financement des marchés de capitaux et du secteur privé.

Le recours à une diversité de sources de financement aura des incidences sur les modalités, les procédures, la complémentarité, la transparence, l'obligation de rendre compte, l'appropriation et la coordination de l'aide liée à l'APE.

### Financement à l'échelle des ACP, régional ou national ?

Les fonds peuvent être acheminés aux niveaux soit national, soit régional soit à l'échelle des ACP. Ceci s'applique tant pour le financement FED que pour d'autres sources de financement telles que l'aide bilatérale fournie par les Etats Membres de l'UE. Manifestement, si les fonds sont gérés au niveau national ou régional, il y aura davantage d'appropriation, par la partie ACP, de la gestion de ces fonds, du fait que ceci est fait au plus près du bénéficiaire final, ou par le bénéficiaire final. Les fonds à l'échelle des ACP pourraient servir d'instruments utiles pour la prise en compte de questions transversales, mais il faudrait examiner la question de l'appropriation. Les mécanismes régionaux offrent l'opportunité de renforcer les processus d'intégration régionale, alors que les mécanismes nationaux sont plus susceptibles d'établir des liens avec les priorités nationales. Toutefois, pour que les fonds soient gérés au niveau régional, des capacités minimales en termes de planification, d'établissement de rapports et de gestion financière seraient requises, ainsi qu'une forte légitimité de cette organisation régionale vis-à-vis de ses membres. Ces facteurs sont susceptibles de varier en fonction des régions. D'autres questions ayant trait au niveau approprié d'acheminement ou de gestion des fonds comprennent les suivantes : Quelles modalités

utiliser, à quel niveau ? Quelle flexibilité existe-t-il ? Une Facilité à l'échelle des ACP serait-elle, par exemple, entièrement gérée de manière centrale ou pourrait-elle être utilisée pour acheminer une partie des fonds vers des mécanismes nationaux/régionaux existants ? Quels sont les besoins et les enceintes de coordination à chaque niveau ? Comment articuler les différents niveaux ? En cas de sources de financement différentes, quel niveau est le plus approprié pour faciliter la coordination et la mise en commun des ressources ? Quel niveau permet la participation du secteur privé ? Toutes ces questions ont une influence sur l'efficacité du soutien.

### Portée des besoins liés aux APE à financer

On peut soutenir que le mécanisme et les modalités de l'assistance aux APE dépendent de manière cruciale du type d'ajustements et de réformes liés au commerce à prendre en considération. Par exemple, pour des ajustements liés à l'APE ayant des effets transfrontières, une approche régionale, telle qu'un fond régional, pourraient être plus appropriée qu'une orientation purement nationale, comme dans le cas, par exemple, du développement d'infrastructures liées au commerce (transport, télécommunications, par exemple), des cadres réglementaires et institutionnels régionaux, etc. Des subventions pourraient être préférables pour les ajustements réglementaires, alors que des prêts seraient peut-être plus appropriés pour le soutien au secteur privé et pour le développement des infrastructures. Un soutien budgétaire pourrait être envisagé pour des mesures d'accompagnement temporaires destinées à atténuer la perte de recettes fiscales découlant d'un APE, alors que le financement de projets serait plus souhaitable pour renforcer la capacité à se mettre en conformité avec des normes de certification et de sécurité. Il est donc d'une importance primordiale de faire correspondre le mode d'assistance APE avec la portée thématique et le type de besoins à prendre en compte. Il serait trompeur de rechercher un mécanisme passe-partout d'aide liée au commerce. Il s'ensuit que l'identification de modalités appropriées de soutien à la mise en œuvre et aux ajustements liés aux APE dépend dans une large mesure d'une évaluation préalable des besoins.

### Efficacité du soutien aux APE

Alors que l'on a concentré une grande part de l'attention à assurer des ressources additionnelles pour la mise en œuvre des APE, les ACP comme l'UE reconnaissent l'importance que revêtent l'efficacité de l'acheminement du soutien et la capacité d'absorption des APE.

En accord avec le consensus international qui s'est manifesté à travers la Déclaration de Rome sur l'harmonisation et l'alignement, de 2003, suivie de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en 2005, un certain nombre de principes doivent être appliqués afin de garantir un acheminement effectif de l'aide : la prévisibilité, l'acheminement dans les temps opportuns et efficace, la durabilité, la flexibilité, l'appropriation, l'alignement et la coordination. Ces principes doivent être

pleinement intégrés dans l'évaluation de tout scénario de soutien aux APE.

### Statut juridique et caractère exécutoire

Les cadres juridiques possibles sont une dimension importante de la discussion sur différents scénarios pour un mécanisme de soutien lié aux APE et devraient être débattus en parallèle à l'Accord de Cotonou et aux textes juridiques relatifs aux APE. La position actuelle de l'UE est qu'elle ne souhaite pas contracter d'engagement contraignant sur l'aide liée au commerce pour les APE. De nombreux pays ACP ont toutefois mis l'accent sur l'importance qu'il y avait à accompagner d'engagements contraignants en matière d'aide pour le commerce leurs engagements juridiquement contraignants liés au commerce, au titre d'un APE. De tels aspects juridiques de l'accord sur l'APE et les relations entre tout mécanisme de soutien lié aux APE et les instruments, processus et institutions de coopération au développement existants du partenariat ACP-UE, auront également des conséquences sur le caractère exécutoire de toute décision prise par les parties sur le déboursement des fonds de soutien aux APE et sur les canaux d'acheminement effectifs.

### Scénarios possibles

Une évaluation préliminaire des dimensions mentionnées ci-dessous nous amène à conclure qu'il existe de nombreux scénarios pour la conception d'un mécanisme de soutien lié au commerce. Une solution passe-partout est très peu probable et il n'est pas très utile de réduire cette discussion à un choix entre 'le statu quo et la création d'un nouveau fonds spécial pour les APE'. Un soutien aux APE approprié nécessitera très probablement une combinaison de certains des scénarios, car différentes régions ACP, ainsi que différents domaines de besoins d'ajustement liés aux APE, nécessiteront des solutions et des mécanismes d'aide différents.

### Pas de nouveau mécanisme

Un premier ensemble de scénarios renvoie à des cas où les besoins en matière de développement qui ressortent de l'APE seront pris en compte dans le contexte d'initiatives internationales plus larges visant à renforcer l'efficacité de l'aide, ou à travers des instruments existants du partenariat ACP-UE, sans l'établissement d'un nouveau mécanisme de financement propre aux APE.

L'option minimale est de s'appuyer exclusivement sur les financements et les mécanismes existants de la coopération ACP-UE, en programmant et en acheminant toute aide au développement pour les APE à travers les Programmes indicatifs nationaux et régionaux, financés au titre du FED, avec peut-être certains financements provenant d'une enveloppe intra-ACP.

Le soutien aux APE pourrait, par ailleurs, être acheminé par l'intermédiaire d'une 'chambre de compensation' qui faciliterait la coordination entre donateurs en termes d'identification des besoins, de financement et de suivi. Cette coordination se ferait dans

le cadre d'une Equipe spéciale préparatoire régionale renforcée, ou s'appuierait sur des initiatives multilatérales telles que le Cadre intégré (renforcé) pour les PMA ou la Stratégie d'assistance conjointe.

Certains mécanismes appartenant aux régions pourraient également être utilisés pour fournir un financement à l'appui de la mise en œuvre des APE. Le Fonds du COMESA en est un bon exemple.

Enfin, les besoins spécifiques liés à l'ajustement lié aux APE pourraient être pris en compte au titre du cadre général des initiatives multilatérales sur l'aide pour le commerce, quelle qu'en soit la forme.

### Mécanismes propres aux APE

Un second ensemble de scénarios envisagerait l'établissement d'un nouveau mécanisme de financement propre aux besoins d'ajustement et aux réformes d'accompagnement découlant de la mise en œuvre des APE. Des mécanismes de financement propres aux APE, à l'échelle des ACP, ou aux niveaux régional ou national pourraient être créés, avec une portée soit générale, soit thématique. Les donateurs peuvent également être disposés à réserver des fonds à l'ajustement lié aux APE, tout en conservant la gestion et l'appropriation de ces ressources.

### Il est temps de prendre des décisions clés

Le soutien adéquat à la prise en compte de l'ajustement lié aux APE et aux mesures d'accompagnement jouera un rôle majeur dans la détermination de la capacité des pays et des régions ACP à matérialiser les avantages potentiels des engagements et des réformes liés aux APE. Les mécanismes d'acheminement du soutien aux APE sont, à cet égard, d'une importance capitale.

A cette fin, il serait utile, notamment, de concentrer davantage l'attention, et de procéder à des échanges de vue, sur les questions cruciales suivantes :

- le processus de liaison de l'aide pour le commerce à la négociation et à la mise en œuvre des APE ;
- le montant et la prévisibilité du soutien financier effectivement mis à disposition par les Etats Membres de l'UE et par la Commission européenne pour les questions liées aux APE ;
- la portée du soutien ;
- la coordination entre donateurs ;
- les meilleures pratiques dans le soutien lié au commerce existant, fourni par différents donateurs.

#### Références:

- 1 San Bilal, Marie-Laure de Bergh, Francesco Rampa et Kathleen Van Hove (ECDPM). Ceci est une version abrégée de ECDPM InBrief 16B, [www.ecdpm.org/epasupportinbriefs](http://www.ecdpm.org/epasupportinbriefs) (disponible en anglais uniquement).
- 2 Disponibles à : 2005, [www.oecd.org/document/18/0,2340,en\\_2649\\_3236398\\_35401554\\_1\\_1\\_1\\_1\\_00.html](http://www.oecd.org/document/18/0,2340,en_2649_3236398_35401554_1_1_1_1_00.html) et <http://docs.wto.org/DDFDocuments/t/WT/AFT/1.doc>, respectivement.

# Le point sur les négociations des APE

De Melissa Julian, ECDPM

Une version plus détaillée de cette mise à jour peut être consultée à : [www.acp-eu-trade.org](http://www.acp-eu-trade.org)

## L'UE répond aux préoccupations des ACP

Une différence de point de vue fondamentale dans les négociations sur les APE a trait à l'appel formulé par les ACP en direction de l'UE pour l'inciter à prendre dans les APE l'engagement contraignant de fournir des ressources additionnelles en vue de couvrir leurs frais de mise en œuvre. Les Ministres européens du développement et du commerce ont adopté, en octobre, des conclusions qui lient clairement l'aide pour le commerce à l'assistance aux fins des APE.<sup>1</sup> Le Conseil a instamment exhorté la Commission européenne et les Etats membres de l'UE à rendre opérationnels leurs engagements en cours sur l'aide liée au commerce en faveur des pays en développement et à consacrer une part substantielle de cette assistance aux pays ACP comme ressources additionnelles. Dans cette optique, une stratégie conjointe d'aide pour le commerce sera préparée en 2007.

Le soutien est exclusivement destiné à la politique et aux réglementations commerciales, ainsi qu'au développement du commerce. Le Conseil accueille favorablement le soutien en cours à d'autres catégories d'aide pour le commerce, à savoir les capacités productives et les infrastructures, et s'engage à poursuivre et à renforcer ce soutien et à prendre en compte l'ajustement économique lié au commerce. Les mécanismes d'acheminement préférés pour le soutien seront les mécanismes de financement existants au niveau national et régional et le Conseil appelle les ACP à intégrer le commerce dans leurs stratégies nationales pour servir de base à l'alignement de l'aide pour le commerce en fonction de la demande. Le Conseil a également encouragé l'amélioration du fonctionnement des Equipes spéciales préparatoires régionales, ainsi que l'inclusion d'un mécanisme de surveillance dans les APE pour faire le suivi des APE dans les pays et les régions ACP.

Les ministres ont également estimé vital que le Réexamen des APE repose sur une analyse approfondie de la dimension développement des négociations dans leur état actuel.

Une réunion conjointe des Ministre européens des affaires étrangères et du développement a adopté des conclusions portant sur le soutien aux infrastructures, la gouvernance et l'efficacité de l'aide, qui sont essentiels pour la réussite des APE en matière de développement.<sup>2</sup>

## ... Mais est-ce suffisant ?

Tous les regards sont à présent tournés vers les ACP pour voir si les conclusions du Conseil sont suffisantes pour débloquer les négociations APE. Y a-t-il suffisamment de fonds additionnels ? Est-ce suffisamment contraignant sur le plan juridique ? Est-il suffisamment pris compte des contraintes de

l'offre? L'absence de Facilité APE spécifique sera-t-elle acceptable ? Qu'en est-il des autres aspects développement demandés par les ACP? etc.<sup>3</sup>

## Afrique centrale

Il continue à y avoir peu de progrès dans les négociations entre l'Afrique centrale et l'UE. Les principales divergences demeurent les questions de renforcement de la capacité de production et sur l'inclusion de mécanismes de financement dans les APE.<sup>4</sup>

Des sources indiquent que l'Afrique centrale ne passera pas à la prochaine phase des négociations sur l'accès aux marchés tant que la question du renforcement des capacités de production ne sera pas réglée.

## Afrique de l'Ouest

Le Comité ministériel de suivi des négociations de l'APE pour l'Afrique de l'Ouest s'est réuni début octobre.<sup>5</sup> Les Ministres ont examiné le rapport sur les secteurs de production et le cadre de référence de l'APE et convenu de présenter les documents à l'UE en vue de leur adoption conjointe. Un Groupe de travail a été mis en place pour déterminer les produits stratégiques et sensibles. Les Secrétariats régionaux développeront le processus de formulation des programmes visant l'amélioration de la productivité et de la compétitivité. Il est prévu d'intégrer le rapport au cadre de référence de l'APE et de le mettre à jour régulièrement.

Les Ministres ont convenu d'accélérer les progrès dans l'harmonisation des cadres de politique d'investissement et de concurrence existants et de formuler un cadre intra-régional commun afin de rehausser l'intégration et d'améliorer la compétitivité de l'économie et pour servir de base à des négociations APE éventuelles sur ces questions avec l'UE.

Les Ministres ont demandé que les Secrétariats régionaux présentent des termes de référence sur le réexamen de l'APE en vue d'une discussion avec l'UE sur un projet de rapport, en novembre.

Les Secrétariats régionaux ont présenté un document relatif au coût de la mise en œuvre des recommandations dans les négociations et à une matrice des donateurs sur le soutien dans les domaines des négociations APE. Ils ont souligné l'importance que revêtait l'intégration des APE dans les stratégies et programmes de développement nationaux et régionaux.

Les Ministres ont de nouveau appelé l'UE à prendre des engagements contraignants sur le financement des coûts découlant des APE, à prendre en compte les contraintes de l'offre et à rehausser la compétitivité économique. Ils ont également appelé à la mise en place de mécanismes de décaissement plus efficaces, notamment à une Facilité APE.

Certains Ministres ont insisté sur la nécessité de disposer de flexibilité et de prévoir d'avantage de temps pour négocier.

Les Ministres ont donné pour instruction aux négociateurs de passer à la prochaine phase des négociations, afin de démarrer la discussion sur la structure globale de l'accord et sur le cadre de référence de l'APE, tout en achevant l'examen des questions en suspens dans la phase actuelle des négociations (sur les capacités de production, etc.).

## l'Afrique orientale et australe

La première session des négociations basées sur le texte de l'APE entre les négociateurs de haut rang et les ambassadeurs de l'Afrique orientale et australe (AfOA) et de l'UE a été tenue en septembre. La Commission européenne a accepté une grande partie du texte préliminaire de l'AfOA comme base pour de futures négociations, mais a rejeté des propositions figurant dans le chapitre sur le développement, portant sur l'inclusion d'engagements financiers pour la mise en œuvre de l'APE, en faisant valoir que ceux-ci devraient être plutôt inclus dans l'exercice de programmation du 10<sup>ème</sup> FED et dans d'autres programmes de développement.

La Commission européenne a également rejeté des propositions de l'AfOA visant l'inclusion de benchmarks du développement dans un mécanisme de suivi des APE, en soutenant que le mécanisme devrait se concentrer sur le suivi d'engagements mutuels visant à accélérer ou à élargir la libéralisation.

Les deux parties ont convenu que l'accès aux marchés devrait reposer sur une asymétrie et sur une libéralisation progressive et graduelle des marchés de l'AfOA et que l'APE devrait viser à réaliser un plein accès aux marchés de l'UE pour les pays de l'AfOA. La Commission européenne et l'AfOA ont des points de vue divergents sur les propositions de l'AfOA qui cherchent à garantir que les niveaux actuels d'accès aux marchés pour les PMA, au titre des arrangements Tout sauf les armes, ainsi des préférences en matière de marchandises, seront préservés dans le cadre de l'APE. L'AfOA a également insisté pour que le niveau des engagements et de l'ambition en termes d'accès aux marchés soit lié à la matérialisation par l'UE de la dimension développement des APE.

## SADC

La Commission européenne et les Etats Membres de l'UE poursuivent l'examen de la proposition de cadre pour les négociations APE, présentée en mars par la SADC, qui, si elle est acceptée, exigerait une modification du mandat de négociation de l'UE en vue de l'inclusion de l'Afrique du Sud comme partenaire de négociation dans l'APE. L'UE est également en train de se pencher sur le mandat de la Commission européenne pour l'examen

de l'Accord de coopération pour le commerce et le développement de l'Afrique du Sud.<sup>6</sup> Des sources indiquent que les discussions entre Etats Membres de l'UE se concentrent sur le traitement tarifaire à accorder à l'Afrique du Sud, par l'intermédiaire de l'Accord de coopération pour le commerce et le développement ou d'un APE de la SADC, compte tenu du niveau de compétitivité de ce pays par rapport aux autres membres de la SADC. L'UE est également en train d'examiner la compatibilité avec l'OMC de la proposition de contractualisation de l'accès aux marchés au titre de l'initiative Tout sauf les armes pour l'Angola, le Mozambique et la Tanzanie. Enfin, les questions liées au commerce sont perçues par la Commission européenne comme essentielles pour l'élément développement des APE, ce qui rend non acceptable la proposition de la SADC visant à les exclure des négociations. Les pays APE de la SADC jugent prématurées les négociations dans ces domaines, en raison de l'absence de politiques communes régionales.

Les négociations sont effectivement en suspens, car la réponse de l'UE et l'approbation consécutive par la SADC serviront de point de départ à de futures négociations. Les responsables APE de la SADC se disent déçus de ce long délai, compte tenu du peu de temps qu'il reste pour négocier des APE. La Commission européenne regrette la décision prise par la SADC de suspendre les négociations techniques dans l'attente d'une réponse de l'UE.

## Caraïbes

Lors de leur rencontre, fin septembre, les négociateurs techniques et principaux du CARIFORUM et de l'UE ont réalisé des progrès considérables en termes de convergence des approches des questions de développement. Ils ont convenu que l'APE contiendrait des dispositions horizontales sur la coopération au développement et un aperçu des domaines de coopération potentiels que le CARIFORUM proposait d'inclure : appui à l'intégration régionale, réalisation du développement durable, coopération non financière, et instruments de financements du développement de la Commission européenne.

La Commission européenne a accepté en principe l'approche du CARIFORUM, mais a indiqué son opposition à tout soutien au développement permanent de l'UE. La Commission continue de mettre l'accent sur l'importance que revêt le renforcement de l'intégration régionale comme moyen de développement et déclare que le niveau du soutien au développement européen dépendra des efforts fournis par la région en vue de la mise en place d'un « espace économique sans couture ».

La Commission a présenté une nouvelle proposition sur la libéralisation des échanges qui appelle à l'harmonisation des taux tarifaires pour la majeure partie des lignes tarifaires, le point de savoir si et comment harmoniser les lignes restantes devant être décidé au cas par cas. Les négociations sur l'accès aux marchés détermineraient alors la portée, l'échelonnement et le calendrier de la libéralisation.

CARIFORUM s'est dit disposé à réexaminer le recours aux taux consolidés comme taux de base sur lesquels ses engagements de libéralisation des échanges seraient définis et à présenter des listes de produits à exclusion de la libéralisation des échanges pour une période transitoire de 25 ans.

La Commission a indiqué qu'elle est en train de préparer son offre d'accès aux marchés visant l'amélioration de l'accès du CARIFORUM, par l'intermédiaire d'un accès en franchise de droits et sans contingents.

Les deux parties ont convenu de mettre sur pied un Sous-groupe des services et de l'investissement pour examiner les besoins des Caraïbes en termes de capacité pour le commerce et des propositions dans ce domaine, afin de compléter les négociations sur l'accès aux marchés et la réglementation dans le commerce des services.

CARIFORUM s'est dit prêt à lier ses engagements en matière d'APE à l'acheminement ponctuel du soutien au développement européen.

Les grandes lignes du réexamen des négociations CARIFORUM/UE sur un APE, au titre de l'article 37.4 de Cotonou, ont également été convenues.

## Pacifique

Début octobre, une vidéoconférence a été organisée entre les hauts responsables de la Commission européenne et des ACP du Pacifique (PACP). Les discussions ont porté sur le non-document soumis par les PACP, un projet de texte d'APE relatif aux services, et sur celui présenté par la Commission européenne sur les services et l'investissement. Le texte de la Commission européenne repose sur la nouvelle approche des services de la Commission et est présenté sous forme de projet de matrice conçue pour les nouvelles négociations bilatérales ambitieuses que l'UE est sur le point de lancer avec les économies émergentes. Selon les PACP, le texte de la Commission européenne s'est concentré exclusivement sur les intérêts européens, et n'a tenté ni de refléter les principes du traitement spécial et différencié ou de la libéralisation asymétrique en faveur des pays en développement, ni de prendre en compte les conditions et exigences spécifiques de la région. La Commission européenne a noté, en réponse, que sa proposition pouvait servir de base à la négociation d'un accord spécifique avec le Pacifique. La Commission a de nouveau indiqué qu'elle ne négocierait pas le Mode 4 comme les PACP le demandait, mais a demandé à les PACP de présenter une demande formelle détaillée sur ce sujet.

Les parties ont également débattu d'une étude récente sur les coûts d'ajustement potentiels à un APE du Pacifique. Les PACP ont mis l'accent sur la nécessité d'un engagement contraignant dans les APE pour la fourniture de ressources européennes additionnelles par l'intermédiaire des mécanismes d'acheminement efficaces, pour aider à prendre en compte l'impact des coûts d'ajustement et de mise en œuvre des APE et pour permettre aux PACP de mettre à profit les opportunités

qui découleraient des APE. Selon la Commission européenne, l'étude avait surestimé les coûts découlant des APE et n'avait pas pris en compte les avantages et les effets dynamiques en termes de création de richesse qui découleraient des APE. Elle a également mis l'accent sur le fait que des ressources financières substantielles étaient disponibles dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED, de l'UE ainsi que d'autres programmes bilatéraux de soutien des échanges de l'UE et d'autres donateurs. Elle a appelé les PACP à identifier/prioriser ses besoins financiers.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernements des Iles du Pacifique se sont réunis en octobre pour souligner de nouveau que l'APE devait refléter les caractéristiques et les vulnérabilités singulières de la région et que des ressources additionnelles devaient être fournies de manière contraignante pour faire face aux coûts d'ajustement de la mise en œuvre de l'APE.

### Références:

- 1 [http://www.consilium.europa.eu/cms3\\_fo/showPage.asp?id=1129&lang=en](http://www.consilium.europa.eu/cms3_fo/showPage.asp?id=1129&lang=en)
- 2 Pour une discussion préliminaire, voir les EnBrefs 16A et 16B de l'ECDPM, [www.ecdpm.org/epasupportinbriefs](http://www.ecdpm.org/epasupportinbriefs) (disponibles en anglais uniquement)
- 3 Ibid et [http://www.eu2006.fi/news\\_and\\_documents/conclusions/vko42/en\\_GB/1161087104476/?u4.highlight](http://www.eu2006.fi/news_and_documents/conclusions/vko42/en_GB/1161087104476/?u4.highlight)
- 4 Voir TNI précédent [http://www.ictsd.org/tni/archive.htm/TNI\\_FR\\_5-5.pdf](http://www.ictsd.org/tni/archive.htm/TNI_FR_5-5.pdf)
- 5 [http://www.hubrural.org/activites-thematiques/negociations\\_commerciales/negociations\\_commerciales\\_ape.php](http://www.hubrural.org/activites-thematiques/negociations_commerciales/negociations_commerciales_ape.php)
- 6 Pour un aperçu de la proposition de la SADC et des commentaires initiaux de l'UE, voir les bulletins antérieurs sur les APE à : [http://www.ictsd.org/tni/archive.htm/TNI\\_FR\\_5-2.pdf](http://www.ictsd.org/tni/archive.htm/TNI_FR_5-2.pdf) et [http://www.ictsd.org/tni/archive.htm/TNI\\_FR\\_5-3.pdf](http://www.ictsd.org/tni/archive.htm/TNI_FR_5-3.pdf)

## Eclairage sur les Négociations

### Publié par :

- International Centre for Trade and Sustainable Development  
 Tél : + 41 22 917 84 92  
 E-mail : [cbellmann@ictsd.ch](mailto:cbellmann@ictsd.ch)  
 Web : [www.ictsd.org](http://www.ictsd.org)



- European Centre for Development Policy Management  
 Tél : + 31 43 350 29 00  
 E-mail : [tni@ecdpm.org](mailto:tni@ecdpm.org)  
 Web : [www.ecdpm.org](http://www.ecdpm.org)



### Rédaction :

- Christophe Bellmann, Ricardo Meléndez-Ortiz, El Hadji Diouf et Yvonne Apea : ICTSD  
 - Sanoussi Bilal, Davina Makhan : ECDPM

Cette publication bimestrielle est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Royaume-Uni (DFID) et de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC)

Eclairage sur les Négociations ©  
 ISSN 1726-1511

## Calendrier

## OMC

## Décembre

- 6-7 Premier Forum de l'OCDE sur la gestion de la dette africaine et les marchés obligataires
- 13 "Quelle agriculture pour l'Europe?", OECD – Paris, France
- 13-15 OMC: Examen de Politiques commerciales – Hong Kong, Chine
- 14-15 OMC Conseil Général
- 18 Discussion en ligne avec le Directeur Général de l'OMC Pascal Lamy

## Janvier

- 15-17 OMC: Examen de Politiques commerciales – Tchad
- 24-28 Forum Economique Mondiale, Davos, Suisse
- 31 Janvier- 2 Février  
OMC: Examen de Politiques commerciales - Japon

Toutes les réunions de l'OMC ont lieu à Genève. Veuillez prendre contact avec le Secrétariat pour confirmation des dates.  
(disponible également sur [www.ictsd.org/cal](http://www.ictsd.org/cal))

## ACP-UE

## Novembre

Réunion technique et des hauts responsables de la SADC sur les règles d'origine et sur l'éventuelle réponse de la CE à la proposition cadre pour les APE à Maputo

Réunion des ministres du Commerce PACP pour l'approbation du texte de l'APE comme texte de négociation formelle

- Nov-déc Afrique de l'Ouest : Examen et adoption du projet de structure de l'Accord
- 1-2 Rencontre des négociateurs en chef ACP, du Commonwealth et des représentants britanniques, Londres
- 1-3 Groupe de travail technique CARIFORUM sur les services et pour finaliser le chapitre sur l'investissement
- 2-4 Séminaire AfOA pour le secteur privé et la société civile
- 2-4 Réunion du forum régional de négociation AfOA à Addis. Présentation de la première version de l'étude sur la revue des APE
- 4-5 Conseil et Sommet de l'AfOA, Djibouti. Préparation pour les négociations sur le texte des APE avec l'UE
- 6 AfOA - Réunion des bailleurs de fonds sur l'appui aux APE à Addis
- 6-8 Groupe de travail technique CARIFORUM sur l'accès aux marchés
- 14 Conseil des Affaires générales de l'UE sur les orientations de l'aide extérieure en 2007
- 14 Réunion du Conseil de la Coopération Afrique du Sud-UE sur la communication de la CE sur un nouveau partenariat avec l'Afrique du Sud
- 15-23 Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-UE à la Barbade
- 16-17 Premier Forum des Affaires UE-Afrique
- Mi-nov L'Afrique centrale se réunira afin de déterminer les orientations pour la poursuite des négociations des APE
- Mi-nov Réunion des ministres de la Pêche et du Commerce des PACP
- Mi-nov Réunion du RPTF de la CEMAC lors de laquelle la CE tentera de débloquent les négociations
- 27 Réunion du secteur privé de la région Pacifique
- 29-30 Négociation ministérielle CARIFORUM-CE en vue de la consolidation de la structure de texte de l'APE.
- Fin Réunion conjointe du RPTFAfrique de l'Ouest-CE pour développer une position commune sur la revue des APE

## Décembre

Réunion de la présidence de l'UE sur la revue des APE

Réunion des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEMAC

Comité conjoint des ministres du Commerce ACP-UE

3-8 84e Session du Conseil des Ministres ACP et Sommet des Chefs d'Etat ACP à Khartoum, Sudan

## 2007

Le Conseil ACP-UE adoptera les recommandations conjointes de la revue des APE dans la première moitié de l'année

A défaut d'indication, les réunions se tiennent à Bruxelles. Secrétariat ACP: tél: + (32 2) 743 06 00, fax: 735 55 73,  
e-mail: [info@acpsec.org](mailto:info@acpsec.org), Internet: <http://www.acpsec.org/>

## Publications

Retrouvez les documents ci-dessous sur [www.acp-eu-trade.org/library\\_fr](http://www.acp-eu-trade.org/library_fr)

The Development Dimension - Aid for Trade: Making it effective, OECD, November 2006. <http://www.oecdbookshop.org>

Navigating New Waters - A Reader on ACP-EU Trade Relations, by S. Bilal & R. Grynberg (eds), Commonwealth Secretariat Publications, 2006. <http://publications.thecommonwealth.org>

Aide aux échanges commerciaux - Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil, Conseil de l'UE, Conseil Affaires générales et relations extérieures, 16 octobre 2006, [www.register.consilium.europa.eu](http://www.register.consilium.europa.eu)

EPA Development Support: Possible Scenarios for EPA-related support mechanisms, ECDPM InBrief16B, November 2006, [www.ecdpm.org/inbrief16b](http://www.ecdpm.org/inbrief16b)

EPA Development Support - Consequences of CAGRE conclusions for EPAs, ECDPM Inbrief16a, November, [www.ecdpm.org/inbrief16a](http://www.ecdpm.org/inbrief16a)

Africa Development Indicators 2006, World Bank, September 2006, <http://publications.worldbank.org>

Do South-South Trade Agreements Increase Trade? Commodity-level evidence from COMESA, by A. M. Mayda, C. Steinberg, UNU-CRIS, 2006, [www.cris.unu.edu](http://www.cris.unu.edu)

Economic Partnership Agreements between the EU and groups of ACP countries: will they promote development?, by K. Van Hoestenberghe, H. Roelfsema, UNU-CRIS, 2006. [www.cris.unu.edu](http://www.cris.unu.edu)

Le développement économique en Afrique. Doublement de l'aide : assurer la « grande poussée », CNUCED, Nations Unies, 2006 [www.cnuCED.org](http://www.cnuCED.org)

Initiation of WTO Trade disputes by the private sector - need for SADC/COMESA countries to develop national mechanisms, by F. Maonera, tralac Working Paper, October 2006, [www.tralac.org](http://www.tralac.org)

Vue d'ensemble - Rapport sur l'investissement dans le monde 2006 - L'IED en provenance des pays en développement ou en transition: incidences sur le développement, CNUCED, Nations Unies, 2006 [www.cnuCED.org](http://www.cnuCED.org)

Fishing for a Future: The Advantages and Drawbacks of a Comprehensive Fisheries Agreement between the Pacific and European Union, by N. Braxton, Oxfam New Zealand, October 2006, [www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz)

Estimating the impact on Mozambique of different trade policy regimes: SADC, SACU or MFN?, by A. Alfieri, X. Cirera, A. Rawlinson, National Directorate of Studies and Policy Analysis, Republic of Mozambique, August 2006, [www.mpd.gov.mz](http://www.mpd.gov.mz)

Sustainability Impact Assessment (SIA) of the EU-ACP Economic Partnership Agreements - Phase Three, Final reports on Rules of Origin in SADC, Financial Services in CEMAC, Horticulture in ESA, September 2006, [www.sia-acp.org](http://www.sia-acp.org)

Une Europe Compétitive dans une économie mondialisée. Une contribution à la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi [http://ec.europa.eu/trade/issues/sectoral/competitiveness/global\\_europe\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/trade/issues/sectoral/competitiveness/global_europe_fr.htm)

Trade and investment rule-making: The role of regional and bilateral agreements, by S. Woolcock (ed.), United Nations University Press, November 2006, [www.unu.edu](http://www.unu.edu)

